

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION
RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Réunion de la Commission de suivi de site (CSS) autour de l'installation KMG implantée sur la commune de Saint-Chéron

3 juillet 2020 – Saint-Chéron

Synthèse

La séance est ouverte à 10 heures 10 par Florence VILMUS.

Florence VILMUS

Sous-Préfète d'Étampes

Je vous souhaite la bienvenue à cette Commission de Suivi de Site depuis la dernière qui s'est tenue le 26 septembre 2019 à Étampes. Nous tenons à remercier la mairie de Saint-Chéron d'avoir mis à notre disposition cette grande salle qui nous permet de respecter la distanciation physique rendue nécessaire par les préconisations sanitaires.

Je salue la présence de Madame Hautefeuille, Maire nouvellement élue de la Commune de Sermaise, qui participe à sa première réunion dans le cadre de la Commission de Suivi de Site.

Je tiens à vous rappeler, comme à l'accoutumée, que l'enregistrement de nos échanges est réalisé à des fins uniques de rédaction du compte rendu.

Société KMG

Bilan d'activité et de prévention des risques présenté par l'exploitant

● Activité économique

Joseph CARDUCCI

Établissement KMG

L'entreprise est à 88 % de son budget depuis le début de l'année. L'activité ne s'est pas arrêtée à cause du COVID. Elle s'est poursuivie, même s'il faut compter entre 20 et 25 % de baisse sur nos ventes.

L'activité principale du site est la purification et le conditionnement de solvants. Les acides ont été transférés sur le site de Normandie. En termes de volumes, la production enregistre une diminution de 13 % par rapport à l'année dernière.

Le site de Saint-Chéron compte une plateforme logistique qui reçoit les produits en provenance de Normandie, d'Angleterre ou d'Italie. Ils sont ensuite distribués sur toute la France. L'activité de prestation de services concerne le stockage et la distribution pour le compte de ST Microelectronics basée à Tours. Trois camions approvisionnent ce client toutes les semaines.

Le site est à - 18 % sur l'activité de prestation et - 6 % sur l'expéditions de marchandises « autres clients »

● Rappel des faits marquants

Nous avons reçu une inspection à distance de la DRIEE dans le cadre de la crise du COVID. Une autre est prévue prochainement.

● Organisation interne

L'effectif du site compte 19 personnes, dont 5 commerciaux qui lui sont rattachés, mais qui travaillent depuis leur domicile. Le nombre de personnes présentes s'établit donc à 14. Dans le cadre de la crise sanitaire 2 équipes sont constituées afin de réduire les contacts intraprofessionnels.

● Formations relatives au Système de Gestion de la Sécurité

Les actions de formation suivantes ont été effectuées :

- ADR 6,5 : 1 personne ;
- exercice d'évacuation : 12 personnes ;
- exercices POI : 13 personnes ;
- formation auditeur interne HSE : 3 personnes ;
- formation/sensibilisation COVID-19 : 11 personnes ;
- accueil nouvel arrivant : 4 personnes ;
- renouvellement SST : 1 personne ;
- renouvellement CACES 3 : 2 personnes ;
- formation ARI : 3 personnes.

● Bilan HSE

Au titre des actions pour la prévention des risques, le pourcentage de réalisation suite à une situation à risque (reporting et audit HSE) est de 80 %. L'objectif en termes de nombre de situations à risques, fixé à 95 au cours de l'année, a atteint 56 à fin mai. Le taux de valorisation des déchets s'approche des 100 %.

Aucun incident environnemental n'a été enregistré depuis le début de l'année.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2019-2020 au titre de la prévention des risques :

- système de détection et d'extinction dans le bâtiment E : 243 k€ ;
- mise en place de nouveaux racks dans le bâtiment E : 35 k€ ;
- portes coupe-feu dans le bâtiment E : 38 k€ ;
- détection infrarouge au parc solvants en vrac : 12 k€ ;
- remplacement de la cuve d'alcool IPA 20m³ à 30 m³ : 42 k€ ;
- réfection du bâtiment M (fissures suite à affaissement) : 85 k€ ;
- mise en place d'un nouveau quai -Bâtiment P : 51 k€ ;
- climatisation du bâtiment D : 42 k€ ;
- rajout de 5 détecteurs explosimètres dans le bâtiment D : 10 k€ ;
- taille des arbres : 6 k€.

Le total de ces réalisations s'est chiffré à 564 000 €.

Les investissements 2019-2020 se répartissent comme suit :

- climatisation du bâtiment P : 52 k€ ;
- démolition de l'ancien quai de déchargement : 21 k€ ;
- isolation du bâtiment P (deuxième partie) : 52 k€ ;
- transfert ammoniac du Royaume-Uni vers Saint-Chéron : 78 k€ ;
- 2 compteurs de particules ATEX en ligne de production : 186 k€ ;
- 1 compteur de particules au laboratoire : 74 k€
- réfection du local gardien : 25 k€
- réfection des vestiaires et des douches : 38 k€ ;
- remplacement du compresseur : 20 k€.

Ces investissements s'élèvent 546 k€.

Le total des réalisations et investissements 2019-2020 se chiffre à 1,7 M€. Le report à 2021 en raison du COVID concerne le backup de la ligne de purification et conditionnement IPA pour 177 k€,

le raccordement du bâtiment B au bâtiment D pour 376 k€ et la Centrale de traitement des eaux résiduaires pour 23 k€.

Le total de ces reports se chiffre à 576 k€.

Joseph CARDUCCI montre quelques photos des actions qui ont été réalisées au titre de la prévention des risques.

● La gestion des situations d'urgence

Un POI ayant fait l'objet d'un report à cause du COVID est en cours de réalisation suite à l'étude de danger en cours par un cabinet d'études. Un exercice POI simulant un départ d'incendie dans le bâtiment B16 (stockage des emballages vides d'inflammables) a été réalisé.

Les difficultés rencontrées sont de deux ordres. La première concerne le déploiement du RIA au pied du bâtiment B et la mise en place de la queue de paon dans le périmètre de danger (zone à risque). Le deuxième problème a trait à la difficulté à joindre Sherwin Williams.

Deux exercices d'évacuation ont par ailleurs été effectués.

Cabot a en outre mis en place une nouvelle base mondiale ProcessMAP pour les enregistrements des situations à risques/Near miss/Incidents/Accidents.

● Mesures COVID-19 - Plan de continuité des activités

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- la mise en place des mesures de protection dès la mi-janvier ;
- la distanciation physique, le télétravail, les conférences-call, etc. ;
- le passage en équipes 2 X 8 sans croisement des 2 équipes ;
- la mise à disposition d'un hall d'accueil avec du gel hydroalcoolique pour les personnes extérieures et port du masque obligatoire ;
- le maintien de la surveillance du site 24h/24 ;
- le maintien de la production ;
- une prise en compte du Covid-19 dans le plan de prévention pour les entreprises intervenantes.

Il est précisé qu'aucun cas de contamination n'a été enregistré sur KMG Europe à ce jour.

Sur le site de Saint-Chéron, des protocoles ont été définis pour la prise en charge d'une personne symptomatique. Une fiche information-sécurité a également été distribuée concernant l'utilisation du gel hydroalcoolique.

● Mesures COVID-19 - Plan de continuité des activités – Arrêt des mesures spécifiques organisationnelles

À compter du 1^{er} juillet 2020, les mesures suivantes ont été prises sur le site pour les besoins de la reprise d'activité :

- arrêt des équipes postées pour le personnel habituellement à la journée ;
- reprise à 100 % du travail sur site sauf dérogation médicale ;
- accessibilité des vestiaires, du local fumeurs et de la salle de pause avec maintien des règles du nombre maximal de personnes indiqué à l'entrée de chaque local ;
- limitation des déplacements et usage au maximum de la correspondance par téléphone et/ou par e-mail ;
- port de la visière par le personnel administratif lors de leurs déplacements en dehors du bureau ;

- port de la visière par les opérationnels laboratoires, maintenance et production pour se rendre dans les locaux administratifs ;
- port du masque pour les personnes en provenance de l'extérieur.

Pour le personnel KMG recevant des personnes extérieures, le port de la visière a été rendu obligatoire s'il s'agit de grands espaces (extérieur ou atelier). Dans un endroit confiné (salle de réunion ou bureau), le port du masque s'impose.

● Contrôle du système de gestion de la sécurité

Dans ce cadre, une visite d'inspection DRIEE et une inspection à distance Covid-19 ont eu lieu. Ont également été réalisés :

- 4 audits internes HSE ;
- 1 audit interne du système HSE ;
- 1 audit de certification (Iso 14001 et OHSAS 18001/Veritas) ;
- 1 veille réglementaire ;
- 1 revue de direction HSE/an ;
- 1 meeting HSE/mois (échanges KMG États-Unis, Europe, Asie).

● Prévion 2020/2021

Les actions se déclinent ainsi qui suit :

- les diagnostics complémentaires des eaux souterraines ;
- la réalisation d'un exercice POI avec les sapeurs-pompiers de Saint-Chéron ;
- le relookage de l'unité de production basse ;
- la climatisation du bâtiment E ;
- l'installation d'une caméra infra rouge suite au Covid-19 ;
- la réfection des toitures des bâtiments ;
- la réfection de la cour ;
- la réfection des gouttières ;
- le remplacement d'une chaudière ;
- l'isolation du bâtiment G1.

Bilan des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées

Aymar LEKIBY-ELILA

DRIEE

Je rappelle qu'aucune visite n'a eu lieu sur site depuis la commission de suivi du 26 septembre 2019. Une inspection COVID a toutefois été réalisée à distance pendant la période de confinement. Il s'agissait de vérifier l'effectivité du plan de continuité de l'activité.

● Inspection du 28 août 2019

Aymar LEKIBY-ELILA

DRIEE

Suite à cette inspection, trois éléments avaient été identifiés. Le premier est une non-conformité relative à l'incapacité des poteaux incendie à fournir en simultané 2 par 2 un débit de 120 m³/h à 1 bar de pression. L'exploitant, les élu(e)s et les services techniques ont rencontré SUEZ pour débattre

des travaux. Le dimensionnement des besoins en eau est le suivant : 2 PI (2x60 m³/h) et l'installation d'une bache d'eau de 60 m³ pour respecter les 180 m³/h.

La 2^e non-conformité avait trait à l'absence d'inspection complète des cuves suivant le guide DT94. L'exploitant avait indiqué que le problème serait résolu dans le courant du 1^{er} semestre. L'intervention a dû être reportée en raison de la crise sanitaire. La situation sera de nouveau examinée lors de l'inspection prévue le 22 juillet 2020.

Cinq remarques ont en outre été formulées sur l'étude de danger. L'inspection a instruit l'étude transmise le 27 février 2019. Des compléments sont attendus pour l'été 2020. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine visite.

Suite à l'inspection COVID du 3 avril 2020, les thèmes suivants ont été abordés :

- la vérification du plan de continuité d'activité (PCA) ;
- le contrôle documentaire des équipements de sécurité ;
- la capacité de gestion du site en situation d'urgence.

● Inspection COVID du 3 avril 2020

Le plan de Continuité d'activité (PCA) prescrit la création de deux équipes de travail permettant la distanciation physique. L'exploitant se rassure de la disponibilité des équipes de maintenance pour les équipements de sécurité.

Il a été procédé à la vérification de l'installation de protection incendie du 24 février 2020, établi par Johnson Control. Le contrôle de l'état des stocks (approvisionnement/évacuation) a également été effectué. Le site n'a pas rencontré de problèmes à l'exception d'un stockage qui a été effectué en prévision des ruptures.

Joseph CARDUCCI

Établissement KMG

Nous avons stocké plus de produits au cas où il y aurait des problèmes chez les clients. Nous avons également été confrontés à des contraintes avec l'Italie. De la France, nous devons livrer d'autres pays. Ce problème a été bien géré en dépit des contraintes.

Aymar LEKIBY-ELILA

DRIEE

L'inspection COVID a abouti aux conclusions suivantes :

- pas de problème d'approvisionnement du site ;
- stockage des produits auprès des grands clients ;
- disponibilité du personnel en cas de besoin ;
- modification des rondes de sécurité du site ;
- disponibilité des équipements de défense incendie.

● Sujet site et sols pollués

Les analyses effectuées au mois de mai 2019 révèlent des valeurs très élevées allant jusqu'à 430 % au niveau des piézomètres PA4 et PA6 par rapport au seuil défini sur le tétrachloroéthylène.

Au niveau du piézomètre aval, les valeurs de tétrachloroéthylène et de trichloréthylène sont respectivement de 1,7 et 0,6. Sur les hydrocarbures, la valeur s'établit à 130 % sur le piézomètre PA4. S'agissant du BTEX, il n'existe pas de valeur comparative par rapport à l'arrêté.

Les analyses de novembre 2019 donnent à voir des valeurs beaucoup plus élevées que les précédentes sur les deux piézomètres. En hydrocarbures, le PA4 affiche 1 300.

Les concentrations mesurées lors de la campagne de 2019 ont montré :

- un impact en COHV dans la nappe alluviale à l'Est du site (PA4 et PA6) et la présence diffuse de polluants de ces composés dans les autres ouvrages ;
- la présence d'hydrocarbures au droit du piézomètre PA4 et PA6 ;
- la présence de traces de COHV dans la nappe de la Craie en concentrations similaires en amont et en aval du site et dans le temps ;
- la non-quantification des hydrocarbures, des HAP et des BTEX au droit du Pz-Aval, mais la présence de traces de PCE, TCE, chloroforme et tétrachlorométhane.

Compte tenu de tous ces éléments, il est recommandé le maintien de la surveillance des eaux souterraines, sur site et hors site ainsi que la conduite d'investigations complémentaires sur la qualité de l'air dans les bâtiments et les gaz du sol.

Les investigations complémentaires sont concentrées sur les piézomètres PA4 et PA6 où les valeurs sont plus importantes. Le résultat de ces investigations devrait être disponible d'ici fin décembre 2020.

Joseph CARDUCCI

Établissement KMG

Je précise à l'intention des participants qui ne connaissent pas le site que cette pollution préexiste à l'installation de KMG à Saint-Chéron.

Florence VILMUS

Sous-Préfète d'Étampes

L'implantation des piézomètres à cet endroit témoigne du fait que nous avons bien identifié le secteur et la problématique. Le sujet est désormais sous surveillance grâce ce dispositif. Avez-vous des questions sur les présentations qui viennent d'être effectuées ?

Jean-François POITVIN

Association ENE

Le compte rendu de la dernière commission a été tardivement diffusé, si bien que nous n'avons pas pu suivre le dossier relatif au panneau de signalisation qui devait être installé. Où en sommes-nous ?

Stéphane BÉNARD

Conseiller technique du maire de Saint-Chéron

Les trois panneaux ont été installés sur les communes de Saint-Chéron et de Sermaise. L'un d'entre eux a été arraché au bout de 15 jours comme à l'accoutumée. Il faudra sans doute arrêter de l'installer.

Florence VILMUS

Sous-Préfète d'Étampes

L'installation de ce panneau d'information est une obligation. Il est impératif de trouver une solution. Déposer plainte et donner des suites judiciaires sont des initiatives qui pourraient s'avérer dissuasives. Arracher un panneau est en effet un délit.

Laurent OLIVE

DRIEE

Je suis très gêné par les discussions sur la forme du panneau et le contenu de celui-ci dans la mesure où ces sujets ont donné lieu à de multiples échanges avant validation.

Françoise MURE*Association CANE*

Je pense que les panneaux sont surtout à destination des cyclistes et des piétons. Les automobilistes ont à peine le temps de le lire, car ils traversent la zone en à peine deux minutes.

Florence VILMUS*Sous-Préfète d'Étampes*

Nous avons examiné le sujet sous différents aspects et étions parvenus à une solution satisfaisante pour tous. J'estime que ce panneau n'est ni effrayant ni anxiogène. Il convient de maintenir le libellé. S'agissant de l'arrachage, il avait été également envisagé, lors de la dernière réunion, de publier des informations à titre pédagogique dans les bulletins municipaux ou sur d'autres supports. En plus du caractère délictueux de l'acte, il convient en outre d'insister sur l'inutilité d'arracher les panneaux. L'argument de la valeur des maisons n'est guère pertinent dans la mesure où le notaire est obligé de transmettre toutes les informations concernant le site à l'occasion d'une vente.

Magali HAUTEFEUILLE*Maire de la Commune de Sermaise*

Je propose que l'on installe de nouveau le panneau en faisant montre de plus de pédagogie dans la communication aux habitants. Je vous remercie de m'informer dès que l'installation sera effective.

Jean-François POITVIN*Association ENE*

S'agissant de l'alarme, ne pourrait-on pas opter pour un outil numérique qui diffuserait des messages, en remplacement du dispositif purement sonore ?

Joseph CARDUCCI*Établissement KMG*

Dans le rayon de danger, seules quatre ou cinq personnes sont concernées. Notre POI-PPI prévoit en outre un nombre de personnes à appeler et elles le sont systématiquement. D'autres pourraient sans doute être ajoutées à la liste, mais il faudrait éviter le piège du « un tel a été appelé pourquoi pas moi ».

Laurent OLIVE*DRIEE*

Je propose que l'on s'en tienne au dispositif actuel, sachant que suite à l'accident de Lubrizol, des réflexions sont en cours sur l'amélioration de l'information des populations en cas de crise. Les retours d'expérience feront nécessairement évoluer les réglementations. Il vaut mieux patienter.

Florence VILMUS*Sous-Préfète d'Étampes*

Un exercice PPI doit être effectué tous les trois ans. Le prochain est-il programmé ?

Roland NIHOJARN*DID-PC*

Il avait été initialement programmé au mois de novembre.

Jean-Marie GELE*Maire de Saint-Chéron*

Pour les besoins de l'exercice en fin d'année, la salle polyvalente ayant été rééquipée, il serait utile d'organiser une répétition préalable pour s'assurer que tout le dispositif est en état de fonctionnement.

Roland NIHOARN

DID-PC

J'en prends note.

Joseph CARDUCCI

Établissement KMG

Je souhaiterais que KMG et les Sapeurs-Pompiers soient prennent part à cet exercice.

Pascal GOUERY

SDIS

Je profite par ailleurs de cette assemblée réunie pour adresser mes remerciements à la société KMG qui, lors de la crise du COVID, nous a fourni gracieusement, alors que nous étions en difficulté, une quantité importante d'alcool isopropylique, ce qui nous a permis, grâce à l'appui d'une faculté de pharmacie, d'alimenter tous les services de secours d'Île-de-France en gel hydroalcoolique.

Applaudissements.

Florence VILMUS

Sous-Préfète d'Étampes

Nous remercions KMG pour ce geste qui mérite effectivement d'être souligné. Globalement, les entreprises se sont montrées très aidantes lors de cette crise en termes de mise à disposition de protections individuelles. Je tenais à les en remercier.

Questions diverses

Point sans objet.

La séance est levée à 11 heures 20.